

VYF

Vaularon, Yvette, Frileuse
2 av du Soleil Levant
91440 Bures sur Yvette

Questionnaire concernant les élections communales 2020.

Commune de Bures sur Yvette

Liste : Réussir Bures

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à la **protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant ? Quels sont-ils ?

Actions de la commune :

- *Proposer un programme pour inscrire Bures dans la Transition Ecologique.*
- *Organiser une grande manifestation annuelle sur les thèmes de la biodiversité et de la protection de l'environnement ;*
- *Favoriser la biodiversité en ville (plantation d'arbres, protection des espaces verts) ;*
- *Poursuivre la réalisation des travaux de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible à la Guyonnerie ;*
- *Candidature de la ville au PNR de la vallée de chevreuse lors du prochain élargissement du périmètre ;*
- *Poursuite des actions de sensibilisation grand public avec les ateliers de la « coccinelle à 7 points » et les interventions du SIOM dans les écoles ; actions ponctuelles de collecte de produits phytosanitaires ;*

Soutien aux associations qui réalisent des actions en faveur de l'environnement

1.2 **Risques** environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

Les risques environnementaux sont majoritairement répertoriés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et font l'objet de fiches actions.

En ce qui concerne les aléas climatiques, la ville s'engage dans le Plan finance climat : diagnostic et état des lieux du bilan carbone actuel ; mise en place d'actions de réduction des gaz à effet de serre, réduction des consommations et suivi de l'évolution du bilan carbone de la ville ;

En ce qui concerne les inondations, la ville est partie prenante du plan de gestion de l'Yvette et de ses affluents pour améliorer l'anticipation, le système d'alerte. Suite aux inondations de 2016, un gain de 130 000m³ (dont 32 000m³ sur le bassin de Bures) a été obtenu par le creusement des bassins et les aménagements dans la Fac. La vigilance reste de mise.

En ce qui concerne les autres risques : vigilance sur le bon état des ouvrages et infrastructures de la commune et engagement de moyens adaptés en cas de repérage de dysfonctionnements ; par exemple : entretien des avaloirs, diagnostic des réseaux d'eaux pluviales et travaux

3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets ? Comment ?

La ville n'a pas « d'urbanisation proposée ». Elle dispose d'un PLU récemment révisé qui fixe les règles de construction. Suite à la large concertation réalisée avec les habitants et les associations, le PLU révisé en 2018 a réduit les droits à construire dans les secteurs pavillonnaires, ainsi que le demandaient beaucoup de Buressois.

Si de futurs projets sont portés par la ville, ils seront comme d'habitude largement concertés avec les habitants et les associations. *Nous veillerons à réduire l'artificialisation des sols et à mettre en place des mesures de compensation pour restaurer les espaces.*

Dans leur très grande majorité, les projets d'urbanisation sont du ressort de la sphère privée et ne sont pas le fait de la commune.

1.4 Un Plan de Sauvegarde et un DICRIM ont été réactualisés et enregistrés sur la Commune, quel est votre programme à ce sujet ?

Le Plan communal de Sauvegarde vient d'être réactualisé ; il sera très bientôt présenté aux services municipaux, aux élus et à la population. Tout comme le DICRIM qui doit faire l'objet d'une communication particulièrement soignée pour garantir son efficacité. La mise en place d'une réserve citoyenne pourra compléter et consolider le dispositif. L'articulation avec les moyens d'alerte des communes voisines, établissements comme l'université, ou EPCI est à construire ou à consolider.

1.5 La nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), attribuée aux EPCI à fiscalité propre, doit selon les textes permettre d'assurer une meilleure gestion locale de l'eau tout en permettant de réduire le nombre de structures porteuses. Dans ce cadre, la CPS est la référente.

1.5.1 Quelle articulation propose la CPS et les communes et quel sera votre positionnement dans le domaine de l'eau.

La compétence GEMAPI a été transférée à la CPS qui l'a confiée aux syndicats de rivière. La CPS lève la taxe et la reverse aux syndicats : une double articulation existe entre les syndicats, les Maires et la CPS puisque les Maires sont sollicités chaque année pour approuver les PPI des syndicats de rivière et valider les moyens sollicités pour les réaliser.

Les communes sont directement représentées dans les syndicats de rivière ; des COPIL réunissent régulièrement les Elus des villes, de la Communauté Paris-Saclay, les services des villes, de l'agglomération et des syndicats de rivière pour échanger sur les réalisations et les projets. Pour des projets spécifiques, les services des villes et des syndicats sont en contact direct. Il est important que les associations du territoire soient consultées régulièrement sur ces questions. Nous y veillerons. Cette organisation est évolutive et le niveau de décision se situe à l'échelon de la CPS

1.5.2 Qu'elle sera votre action particulière concernant la partie GEMA.

Une représentation permanente dans les instances de décision des EPCI ; des relations directes villes / EPCI / syndicats de rivière. Une vigilance sur le respect de la cohérence des actions sur l'ensemble du bassin versant en lien avec les associations.

1.5.3 Qu'elle sera votre action particulière concernant la partie PI

La prévention des inondations est une préoccupation majeure à Bures. Il faudra veiller à :

- *renforcer les outils de prévenance des habitants soumis aux aléas et faire aboutir rapidement un modèle prédictif qui permettra d'anticiper sur les risques pouvant survenir*
- *renforcer les moyens pour écrêter les crues sur tout le bassin versant : encourager la politique de gestion globale des masses d'eau*
- *faire aboutir les actions qui découleront du schéma directeur de ruissellement, notamment au travers d'actions de végétalisation en ville, et de dimensionnement ou d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales là où il n'y a pas d'autre solution ; à coordonner avec les réfections de voiries.*

1.6 Votre position par rapport au PPRi et au PAPI

Le PPRi est un outil réglementaire annexé au PLU : il détaille des contraintes d'urbanisation sur les secteurs les plus exposés afin de réduire les risques auxquels peuvent être soumis les personnes et les biens. Son respect ne peut souffrir d'exceptions.

2 . Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	
-----	--

- Si oui lesquels

Avec neuf autres communes de la CPS, Bures bénéficie d'une convention d'achat d'eau potable qui a permis de faire baisser sensiblement le prix de la matière première « eau » pour tous. Le renouvellement des canalisations de distribution prévu à cette convention étant minimal, la CPS a engagé une série d'études diagnostic sur l'état du patrimoine, réseaux, ouvrages, captages... avec pour préoccupation de garantir la continuité de la fourniture d'eau potable, la bonne qualité de l'eau distribuée et le bon fonctionnement des bornes incendie sur tout le territoire. La Commune est et restera présente dans tous les comités de suivi et vigilante sur les actions engagées.

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des **eaux de ruissellement** sur la commune ?

La compétence « ruissellement » est également du ressort de la CPS, laquelle a, après plusieurs mois de préparation, lancé le Schéma directeur de Ruissellement en début d'année. La connaissance des arrivées et envois d'eaux devrait être acquise avec cette étude. De cette compréhension des phénomènes de ruissellement découleront les programmes d'aménagement nécessaires que la ville de Bures soutiendra de toutes ses forces.

- pour les **eaux de pluie** ?

Faire respecter :

- *Les dispositions du PLU sur l'infiltration à la parcelle et les rétentions obligatoires.*
- *Les dispositions du PLU sur la limitation des surfaces imperméabilisées*

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme

- **pour la mise en place dans les secteurs non pourvus**
Il faut s'appuyer sur les cartographies de zones humides et rechercher toutes les opportunités de créer des zones d'expansion de crues. Les Elus aideront à créer le lien nécessaire entre les propriétaires et le syndicat de rivière pour faciliter les réalisations : des opportunités existent, les dossiers devront aboutir.

- L'entretien régulier des bassins
En lien avec l'opérateur compétent, alerter sur tous les dysfonctionnements observables et suivre la mise en œuvre des mesures correctrices

- L'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents
 - *relayer l'information, les consignes d'entretien, auprès des riverains propriétaires de leurs berges*
 - *alerter sur les dysfonctionnements*

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de **conformités de branchements des eaux** ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

Cela vous semble

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
X	X			

* plusieurs réponses possibles

5.2 - **Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.**

Quel est votre programme de correction ?

Explorations-diagnostics des réseaux, couplés avec la recherche des non conformités des branchements préalablement à tous les travaux de requalification de voiries. Apporter les mesures correctrices.

5.3 - **Qualité des réseaux d'assainissement eaux usées.**

Que proposez-vous contre les débordements récurrents chez les habitants et dans l'environnement ?

Exploitation des données du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Bures de 2007, en attendant le SDA communautaire, dont la réalisation a démarré, suite au transfert de la compétence assainissement à la CPS au 01/01/2020. Programme de travaux systématiques pour corriger les écarts, notamment travaux de remise en état de réseaux par chemisage, ou réfection totale si nécessaire.

6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci-dessus ?
Veiller au maintien du doublement des redevances en cas de non-conformité avérée.

7. Travail collégial avec les Associations.

Quel est votre programme ?

Des réunions se tiennent régulièrement entre le Syndicat, la commune et l'association VYF.

Poursuite de la concertation systématique avec les associations de cadre de vie pour tous les projets structurants de la commune.

Les réunions régulières se poursuivront pour partager l'information.

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.

Stratégies réglementaires et autres.

Présentation du PCS et du DICRIM. Diffusion du DICRIM ; sensibilisation de tous les habitants aux risques via le journal municipal, le site de la ville, ... Réaliser une présentation spécifique du DICRIM aux entreprises car elles doivent l'annexer à leur Document Unique.

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.